

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 174 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Bruno CHAIX - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Michel DARY - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Georges ROSSO - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Pascal MONTECOT - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Moussa BENKACI représenté par Odile BONTHOUX - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Frédéric BOUSQUET représenté par Michèle EMERY - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Marie-

Signé le 26 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 17 octobre 2019

Arlette CARLOTTI représentée par Bernard MARTY - Maurice CHAZEAU représenté par Jacques BOUDON - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Martine RENAUD - Auguste COLOMB représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Monique CORDIER représentée par Laure-Agnès CARADEC - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Bernard DESTROST représenté par Jérôme ORGEAS - Olivier FREGÉAC représenté par Alexandre GALLESE - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Daniel HERMANN - Philippe GRANGE représenté par Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI représenté par Joël MANCEL - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - André JULLIEN représenté par Patrick PIN - Jean-Marie LEONARDIS représenté par Serge PEROTTINO - Marie-Louise LOTA représentée par Catherine PILA - Laurence LUCCIONI représentée par Julien RAVIER - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Michel MILLE représenté par Didier KHELFA - Richard MIRON représenté par Gérard CHENOZ - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Patrick PADOVANI représenté par Solange BIAGGI - Stéphane PAOLI représenté par Philippe DE SAINTDO - Roger PELLENC représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Muriel PRISCO représentée par Gérard POLIZZI - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Patrick VILORIA représenté par Véronique PRADEL - David YTIER représenté par Nicolas ISNARD - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Régis MARTIN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel CATANEO - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Jean-Claude FERAUD - Samia GHALI - Bruno GILLES - Albert GUIGUI - Eliane ISIDORE - Marie MUSTACHIA - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Florian SALAZAR-MARTIN - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Patrick MENNUCCI représenté à 14h45 par Eugène CASELLI - Marine PUSTORINO-DURAND représentée à 14h45 par Josette VENTRE - Yves VIDAL représenté à 15h15 par Olivier GUIROU - Michel DARY représenté à 16h00 par Marie-France DROPY-OURET - Solange BIAGGI représentée à 16h00 par René BACCINO - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI à 16h25 représentée par Henri CAMBESSEDES.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Dany LAMY à 14h32 - Gérard POLIZZI à 14h45 - Bruno CHAIX à 14h54 - Didier PARAKIAN à 15h15 - Yves VIDAL à 15h15 - Lisette NARDUCCI à 15h17 - Jean-Pierre SERRUS à 15h20 - Antoine MAGGIO à 15h20 - Jacques BOUDON à 15h20 - Eugène CASELLI à 15h25 - Frédéric COLLART à 15h25 - Nathalie LAINÉ à 15h30 - Jean-Louis TIXIER à 15h30 - Sandra DALBIN à 15h31 - Josette FURACE à 15h34 - Roland CAZZOLA à 15h34 - Roland BLUM à 15h52 - Jean ROATTA à 15h53 - Catherine PILA à 15h55 - Bernard MARANDAT à 16h00 - Pascal MONTECOT à 16h02 - Michel LAN à 16h03 - Richard MALLIÉ à 16h03 - Stéphane LERUDULIER à 16h04 - Claude FILIPPI à 16h04 - Jean MONTAGNAC à 16h06 - Céline FILIPPI à 16h10 - Sophie AMARANTINIS à 16h11 - Marie-Laure ROCCA-SERRA à 16h15 - Dominique FLEURY-VLASO à 16h08 - Gérard GAZAY à 16h09 - Georges ROSSO à 16h15 - Danielle MENET à 16h15 - Eric CASADO à 16h15 - Odile BONTHOUX à 16h15 - Sabine BERNASCONI à 16h15 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h15 - Nicole JOULIA à 16h15 - Gilbert FERRARI à 16h15 - Philippe DE SAINTDO à 16h15 - Irène MALAUZAT à 16h15 - Frédéric VIGOUROUX à 16h16 - Danielle MILON - Yves MESNARD à 16h20 - Patrick PIN à 16h20 - Sophie DEGIOANNI à 16h20 - Jean-Pascal GOURNES à 16h20 - Frédéric VIGOUROUX à 16h20 - Guy ALBERT à 16h20 - Maryse RODDE à 16h20 - François BERNARDINI à 16h20 - Gaëlle LENFANT à 16h20 - Bernard MARTY à 16h20 - Christian PELLICANI à 16h20 - Pierre COULOMB à 16h20 - Jean-Claude DELAGE à 16h23 - Sylvaine DI CARO à 16h23 - Francis TAULAN à 16h23 - Jules SUSINI à 16h23 - Jean-Louis CANAL à 16h24 - Richard FINDYKIAN à 16h27 - Christophe AMALRIC à 16h29 - Jacky GERARD à 16h30 - Florence MASSE à 16h36 - Mireille BALLETTI à 16h37 - Eric LE DISSES à 16h3 - Claude VALLETTE à 16h39 - Albert LAPEYRE à 16h43 - Dominique TIAN à 16h45 - Remi MARCENGO à 16h45 - Danièle GARCIA à 16h50.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 002-6835/19/CM

**■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - Construction du "Puits de Sciences", Centre de Culture Scientifique, Technologique et Industrielle 'CCSTI' de Gardanne
MET 19/12354/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

En 2013, afin de renforcer la structuration de son Schéma de Cohérence Territoriale, le Pays d'Aix a mis en place les Contrats Communautaires Pluriannuels de Développement. Chaque Commune est dotée d'un contrat regroupant les opérations d'investissement structurantes sur son territoire propre.

Une autorisation de programme regroupant l'ensemble des 36 communes a été créée, permettant de financer l'ensemble des opérations sous la forme de fonds de concours, versés sur justification des investissements réalisés.

Dans le Contrat Communautaire Pluriannuel de la commune de Gardanne est inclus le projet de création d'un Centre de Culture Scientifique, Technologique et Industrielle 'CCSTI' au Puits Yvon Morandat.

Aujourd'hui compte tenu de la portée métropolitaine de cet équipement, il convient de sortir cette opération du contrat de la commune de Gardanne.

En conséquence, l'opération d'investissement « Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement doit être révisé pour un montant de - 7 000 000 euros afin d'ouvrir une autorisation de programme pour l'opération d'investissement : « Construction du « Puits de Sciences », Centre de Culture Scientifique, Technologique et Industrielle 'CCSTI' de Gardanne d'un montant de 2 940 000 euros. Le financement de la Ville de Gardanne et de partenaires extérieurs permet de revoir à la baisse la participation de la Métropole à cette opération.

En 2004, la Ville de Gardanne a racheté le site emblématique du puits Morandat pour y développer un projet économique, énergétique et culturel à même de redynamiser son territoire.

Cet ancien carreau de mine de 14 ha s'est inscrit dans une dynamique nouvelle, avec la création d'un parc d'activités pour des TPE/PME innovantes dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. 1 000 emplois ont été créés avec plusieurs centaines d'emplois induits.

L'ouverture d'un hôtel d'entreprises innovantes en 2009 a préfiguré le processus de reconversion économique du site, tandis que 2013 a marqué un temps fort avec un programme d'expositions et d'événements artistiques et culturels autour des sciences et des technologies.

Depuis 2016, sous l'impulsion de la commune de Gardanne, le site du Puits Morandat est engagé dans une phase de transformation intense.

La diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle doit trouver au cœur du pôle Yvon Morandat un lieu fédérateur et propice au développement de nouvelles synergies sur l'ensemble de la Métropole.

C'est dans ce cadre que se situe le projet du « Puits de science - Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle 'CCSTI' » dont l'ouverture au public est prévue en 2022.

Le Puits de science bénéficiera d'une surface de 4000 m² sur deux niveaux et de trois hectares de pinède pour accueillir le grand public, le public scolaire, les scientifiques et les entreprises avec un objectif de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle dans un esprit novateur, ludique et interactif.

**Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 octobre 2019**

Son attractivité s'étend à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le sujet des transitions énergétiques, écologiques, des territoires constituera son identité originale.

Le projet le « Puits de Sciences » a été construit autour d'un groupe de travail qui réunit depuis 2013 les principaux partenaires du projet : la Délégation Régionale de la Recherche et de la Technologie, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Université Aix Marseille, le Rectorat Aix-Marseille, l'équipe du projet, ainsi que la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence-Territoire du Pays d'Aix et la Ville de Gardanne.

Le financement de l'opération :

La Ville de Gardanne a validé le principe d'en assurer la maîtrise d'ouvrage. Elle missionnera un mandataire pour assurer le rôle de maître d'ouvrage délégué. Elle garantira la totalité de la dépense au moyen des contributions des collectivités et de l'État. Elle financera cet équipement à hauteur de 2 940 000 euros. L'ensemble des participations annoncées fait l'objet de demandes initiées par la Ville de Gardanne au regard du plan de financement ci-après :

Type	Montant HT	2020	2021	2022	Taux
Ville de Gardanne	2 940 000 €	400 000 €	1 400 000 €	1 140 000 €	20%
Etat	1 000 000 €	500 000 €	500 000 €		7%
Région	4 410 000 €	1 650 000 €	2 000 000 €	760 000 €	30%
Département	3 410 000 €	800 000 €	1 800 000 €	810 000 €	23%
Métropole / TPA	2 940 000 €	800 000 €	1 400 000 €	740 000 €	20%
Total	14 700 000 €	4 150 000 €	7 100 000 €	3 450 000 €	100%

La participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élève à 2.940 000 euros, sous forme d'un fonds de concours égal à la participation de la commune.

Pour ces raisons, il est nécessaire d'ouvrir une autorisation de programme pour l'opération d'investissement : « Construction du Puits des Sciences, Centre de Culture Scientifique, Technologique et Industrielle 'CCSTI' de Gardanne 'DI492' » d'un montant de 2 940 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 octobre 2019

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la création pour un montant de 2 940 000 euros T.T.C. de l'opération d'investissement « Construction du Puits des Sciences, Centre de Culture Scientifique, Technologique et Industrielle 'CCSTI' de Gardanne » afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 2 940 000 euros T.T.C. de l'opération d'investissement « Construction du Puits des Sciences, Centre de Culture Scientifique, Technologique et Industrielle 'CCSTI' de Gardanne 'AP/CP DI492AP ».
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement « Construction du Puits des Sciences, Centre de Culture Scientifique, Technologiques et Industrielle 'CCSTI' de Gardanne » 'AP/CP DI492AP' pour un montant de 2 940 000 euros T.T.C.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix. L'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement s'établit comme suit :

CP 2020 : 800 000 euros T.T.C
CP 2021 : 1 400 000 euros T.T.C
CP 2022 : 740 000 euros T.T.C

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture et Equipements culturels

Daniel GAGNON